

APPEL À PROJETS 2024

Création et Installation
d'une sculpture dans
l'espace public



Office Culturel de Saint-Pair-sur-Mer

Création artistique dans l'espace public : Le projet

1. Introduction

Saint-Pair-sur-Mer est une ville de 4200 habitants dans le département de la Manche située dans la baie du Mont Saint-Michel entre Caen et Rennes.

L'office culturel assure une programmation régulière notamment au travers de spectacles. La programmation culturelle se déploie en grande partie dans l'espace public. Avec l'objectif de faire dialoguer la création contemporaine avec les habitants, un appel à projets artistique est lancé en 2024.

L'office culturel souhaite créer un dispositif de création artistique avec l'installation d'une sculpture, place Marland. Le lieu d'implantation se situe en front de mer. Il est demandé à l'artiste sélectionné de dialoguer avec les habitants de Saint-Pair, connaître et recenser leurs attentes.

Le projet de l'artiste devra faire sens avec la ville de Saint-Pair-sur-Mer et proposer un projet ayant un lien avec le territoire et/ou l'histoire de Saint Pair sur Mer.

Informations disponibles : www.saintpairsurmer.fr

Jury : membres de l'office culturel EPIC (élus et sociaux professionnels)

Ce projet tend à soutenir la création artistique, à développer des actions de médiation auprès de divers publics et doit participer à l'embellissement du front de mer. La création proposée dans le cadre de l'appel à projets devra prendre place dans l'espace public, et plus particulièrement place Marland.

Si consultation de la population : proposition d'un temps de résidence pour les artistes ?

2. Le *Projet*

*** LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS**

Les principaux critères de sélection des projets sont :

- l'ambition artistique : l'originalité du projet, la qualité des matériaux utilisés et du rendu final.
- l'intégration des habitants au processus de création : la réflexion autour des temps de rencontres, la motivation de l'artiste à intervenir auprès de divers publics.
- l'intégration du projet dans l'espace public : la capacité du projet à investir l'espace public de manière pertinente et sa résistance face aux conditions extérieures, notamment l'air iodé. L'œuvre devra pouvoir rester dans l'espace public plusieurs années (au moins 10 ans) et résister aux conditions climatiques de Saint-Pair
- la faisabilité technique et financière du projet, en cohérence avec l'enveloppe budgétaire maximale de 8000€ toutes dépenses comprises.
- le projet peut être collectif la somme des 8000 € serait alors répartie entre les artistes.

Le jury sera sensible à :

- la capacité du projet à générer peu de déchets et aux possibilités de réemploi des matériaux utilisés.

*** LES MOYENS DU PROJET**

Moyens techniques :

Le matériel utilisé pour la réalisation du projet est inclus dans le budget global et est fourni par l'artiste.

Lieu de travail pour l'artiste sur place ?
Hébergement ? prise en charge ?

L'œuvre sera mise en place en collaboration avec les régisseurs de l'office culturel. Le lieu exact de l'implantation sera validé par les services de la ville. La mise en place de l'œuvre sera prise en charge par l'office culturel. L'artiste sera présent le jour de l'implantation de l'œuvre et validera par écrit sa situation.

Le transport de l'œuvre de l'atelier de l'artiste à la place Marland est assuré par l'artiste.

Moyens financiers :

L'office culturel de Saint-Pair-sur-Mer versera à l'artiste un montant maximal de 8000€ toutes dépenses comprises (honoraires artistiques, frais de production, défraiements, rémunération des ateliers de médiation...). Cette somme sera versée à l'issue du montage de l'œuvre, sur présentation d'une unique facture.

*** LES ENGAGEMENTS DE L'ARTISTE**

L'artiste lauréat s'engage à :

- produire une œuvre et à en garantir la visibilité sur la place Marland
- se rendre disponible dans l'année qui suit la mise en place de l'œuvre pour rencontrer les habitants et les scolaires et les inclure dans le projet ;
- être présent lors du montage de l'œuvre ;
- céder à titre gracieux ses droits de reproduction sur l'œuvre à l'office culturel et à la ville de Saint Pair sur Mer aux seules fins de promotion de l'opération.

3. Organisation

* **MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Cet appel à projets s'adresse aux artistes plasticiens et visuels professionnels, individuels ou réunis en collectif. Toutes les disciplines sont acceptées à partir du moment où elles respectent les critères d'exposition aux embruns et conditions météorologiques locales.

Les dossiers de candidature devront nous parvenir le lundi 17 juin 2024 au plus tard, uniquement par courriel à l'adresse officeculturel@saintpairsurmer.fr --> en précisant "**Appel à projets sculpture 2024**" dans l'objet du mail. Un accusé de réception sera envoyé. L'artiste devra s'assurer de recevoir cet accusé de réception pour valider sa candidature à l'appel à projets.

Le dossier de candidature devra contenir :

- le formulaire de contact complété;
- une présentation du projet;
- les disponibilités de l'artiste pour répondre aux délais et à la disponibilité pour les rencontres après l'installation
- un dossier illustré présentant le travail du candidat, son activité professionnelle et des exemples de précédentes réalisations.

* **MODALITÉS DE SÉLECTION**

Une première sélection se fera sur dossier par un jury constitué des membres de l'office culturel. Aucun membre de l'office culturel ne peut participer à l'appel à projets à moins de s'exclure du jury.

Les 3 porteurs de projets présélectionnés par le jury seront invités à détailler plus amplement leur projet à l'occasion d'un entretien.

Seront alors demandés :

- un descriptif détaillé du projet ;
- un budget prévisionnel et les différents besoins par poste ;
- une fiche technique ;
- les modalités de mise en œuvre.
- éventuellement une fiche d'entretien

Les 2 candidats non retenus à l'issue de l'audition finale recevront une indemnisation de 300€ sur présentation d'une facture.

* **DESCRIPTION DE L'ŒUVRE**

- L'œuvre est attachée à la culture locale et a un sens vis-à-vis de l'histoire patrimoniale ou patrimoine naturel.
- L'œuvre doit être harmonieuse dans l'environnement de la place et visible.
- L'œuvre doit faire au minimum 1m80 de hauteur et 30 cm de largeur.
- L'œuvre disposée sur l'espace public ne doit pas être dangereuse pour le public.
- Le ou les matériaux utilisés devront durer dans le temps et subir le climat local.

* **ÉCHÉANCIER CALENDRAIRE**

- lundi 17 juin 2024 : clôture des dossiers
- mercredi 03 juillet 2024 : choix des trois finalistes
- jeudi 04 juillet 2024 : audition des trois finalistes
- juillet : annonce de l'artiste lauréat
- octobre : installation de l'œuvre

Formulaire de contact

Titre du projet proposé :
.....
.....

Nom de l'artiste et/ou collectif :
.....
.....

Adresse :
.....
.....

Téléphone :
.....

Mail :
.....

Site internet :
.....

Profession :
.....
.....

N°Siret (artiste, association) :
.....

Par quel moyen avez-vous pris connaissance de cet appel à projets? :
.....
.....
.....
.....

Commentaires :
.....
.....
.....

Merci.

Office culturel de Saint-Pair-sur-Mer
www.saintpairsurmer.fr

255 rue de la Mairie
50380 SAINT PAIR SUR MER
02 33 70 60 41

laurence@saintpairsurmer.fr
06 70 16 07 77